Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260929-2026_58-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 24 septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 17 septembre deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, KOSMINE Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, DESCHAMPS Pierre, GOURLAOUEN Anne, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :
WAUTERS Lisa à RIVE Clément, LABBÉ Ghislaine à GOYAT Daniel.

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

2026-58 – FINANCES /BUDGET/ RESSOURCES HUMAINES – Acquisition et mise en place d'une solution logicielle de gestion de temps, plannings et congés des agents

Rapporteur : Monsieur David RIVIÈRE

Exposé des motifs

La gestion actuelle du temps de travail et des congés des agents/salariés repose sur des processus manuels (feuilles de présence, tableurs, demandes papier), générant des risques d'erreurs, une charge administrative importante pour le service des ressources humaines et un manque de visibilité en temps réel pour l'encadrement.

Afin de moderniser ces processus, de sécuriser le suivi du temps de travail, de fiabiliser le décompte des congés, RTT, absences et heures supplémentaires, et de simplifier les démarches pour les agents/salariés comme pour l'encadrement, il est proposé d'acquérir un logiciel de gestion du temps et des congés.

Une consultation a été menée auprès de plusieurs prestataires. La solution retenue, l'éditeur OCTIME SAS, avec le logiciel Octime Expresso, propose notamment les fonctionnalités suivantes :

- Gestion et validation des demandes de congés et d'absences en ligne
- Suivi des compteurs de temps (RTT, heures supplémentaires, récupérations)
- Planification des plannings et des équipes
- Interface avec le logiciel de paie / SIRH existant
- Tableaux de bord et reporting RH

Le coût de cette acquisition est estimé à 4 600 € HT (soit 5 520 € TTC) pour l'acquisition et le paramétrage initial, auquel s'ajoute un abonnement mensuel de maintenance et d'hébergement de 230,00 € HT/an (soit 276,00 € TTC/an).

Il est proposé de retenir un engagement contractuel d'une durée de 3 ans et d'autoriser Madame le Maire à signer le devis, le contrat et tout document afférent à cette acquisition.

Le lancement du logiciel est prévu dès janvier 2027.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260929-2026_58-DE

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances/Budget/Ressources Humaines du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE l'acquisition d'un logiciel de gestion du temps de travail et des congés auprès de l'éditeur OCTIME SAS.
- AUTORISE Le Maire à signer le devis, le contrat de licence, de maintenance et d'hébergement, ainsi que tout document s'y rapportant.
- INSCRIT la dépense correspondante, estimée à 5 520 € TTC, au budget 2026, les crédits étant suffisants.
- CHARGE Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Marie-Françoise COSQUÉRIC